

LES FORMATIONS DU CORPS ARBITRAL

LE CORPS ARBITRAL FFDANSE

La Fédération Française de Danse organise des formations afin d'intégrer et de valoriser son corps arbitral.

NIVEAUX DE CERTIFICATION

3 niveaux de certifications sont proposés pour devenir :

- juge
- scrutateur
- président de jury

NIVEAU DE QUALIFICATION

La certification de juge est construite en trois niveaux de qualification relatifs aux trois niveaux de compétitions :

- départementales
- régionales
- nationales

EPREUVES DE CERTIFICATION

Cette formation est sanctionnée par une certification de la FFDanse.

Les épreuves de certification se déroulent en trois étapes :

- Un QCM transversal
- Un QCM spécifique
- Une épreuve vidéo

DEVENIR SCRUTATEUR ET PRÉSIDENT DE JURY

La FFDanse propose également des formations pour devenir scrutateur et président de jury.

Scrutateur :

Il officie lors des compétitions de danse de tous niveaux et de tous âges dans le cadre des compétitions organisées par la Fédération française de Danse. Il est sous l'autorité de son président de jury.

Président de Jury :

Il préside des compétitions de danse de tous niveaux et de tous âges dans le cadre des compétitions organisées par la fédération française de Danse. A ce titre il est amené à gérer les conflits en matière de jugement. Il contresigne les résultats. Il est l'interlocuteur unique, lors des compétitions, pour toutes les questions liées aux jugements et à l'arbitrage. Il est responsable devant le FFDanse et le Ministère des Sports des juges et de leurs jugements lors des compétitions qu'il préside.

LES FORMATIONS DU CORPS ARBITRAL

INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire, envoyer votre dossier d'inscription au Service Formation, par mail à formation@ffdanse.fr ou par voie postale :

Adresse postale : 20, rue Saint Lazare 75009 Paris

Vous trouverez le dossier d'inscription en téléchargement sur votre espace licencié, rubrique "Boîte à Outils", puis "Formation".

 La date limite d'inscription pour chaque session de formation est fixée à deux semaines avant le début de la formation.

PRÉREQUIS

Pour accéder à ces formations, chaque candidat devra satisfaire en amont au Test d'Exigence Préalable (TEP), pour évaluer ses connaissances et sa capacité à suivre la formation de juge.

Pour accéder à la certification, chaque candidat devra avoir suivi scrupuleusement tout le cursus exigé.

De plus, le candidat devra satisfaire à la certification transversale, examen obligatoire qui n'est réalisée que lors du premier niveau présenté par le candidat ou s'il ne l'a jamais passé. Elle est valable pour tous les niveaux et toutes les disciplines.

Ces formations sont exclusivement destinées aux licenciés de la FFDanse.

RECAP CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre licencié à la FFDanse
- Avoir validé le TEP dans sa discipline

TARIFS

**Formations juges (tous niveaux),
scrutateurs, présidents de jury : 50€**

ACCESSIBILITÉ CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP :

Pour tout renseignement concernant l'accessibilité des sessions de formation aux personnes en situation de handicap, veuillez vous rapprocher de notre référente handicap.